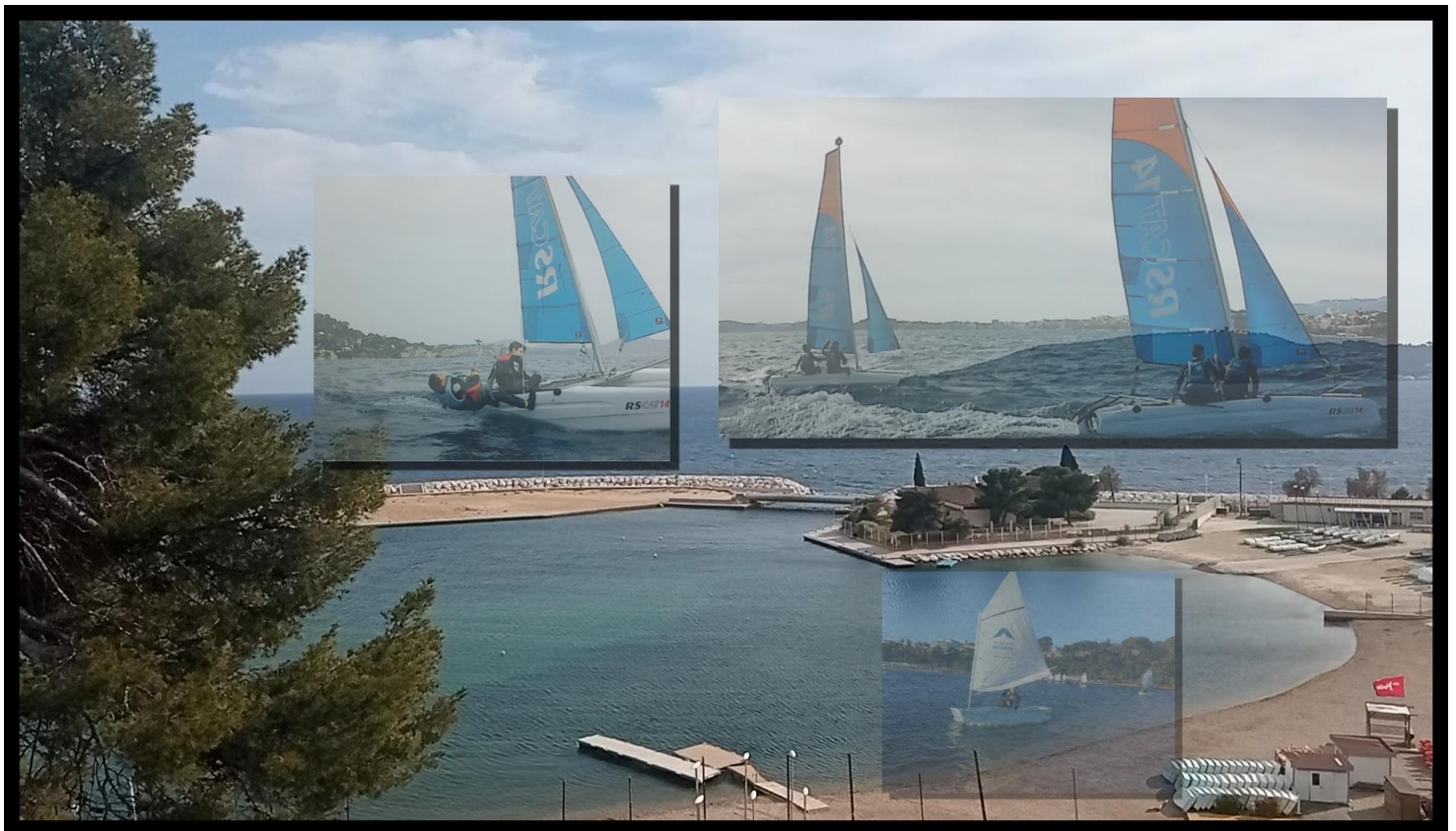


## DOSSIER DE DEMANDE D'ADMISSION

Section Sportive Voile  
Année scolaire 2026-2027  
Classe de 6<sup>ème</sup>

### Candidature à la classe Section Sportive Voile



Supports :  
Optimist / Catamaran

***Ce document fait office de candidature***

## LA SECTION SPORTIVE VOILE :

### 1) Fonctionnement.

La pratique de l'activité voile est possible grâce au partenariat avec le Club Nautisme du YACHT CLUB TOULON qui nous propose des conditions:

- Adaptées à la pratique de la voile,
- Du matériel nautique (Optimistes Et Catamaran), entretenu et en nombre suffisant,
- Des gilets de sauvetage et casques conformes ainsi que des combinaisons de protection,
- Des bateaux de sécurité,
- Un moniteur diplômé et un ou deux stagiaires.

La navigation s'effectue le vendredi après-midi de 13h30 à 17h00 au premier et 3ème trimestre.  
Le transport à l'aller est assuré par le collège.

**Cependant, l'élève sera libéré à 17h00 devant le Yacht Club (celui-ci devra donc rentrer par ses propres moyens).**

### 2) Organisation pédagogique.

- Jusqu'au mois de décembre, les élèves de 6ème/5ème et de 4ème/3ème ont cours par quinzaine, puisque lors de cette période nous n'avons qu'un moniteur.

- Puis après la trêve hivernale (début mars), l'ensemble de la section a cours chaque semaine.

La classe est divisée en 2 groupes de niveau (6/5ème et 4/3ème).

Un moniteur certifié (B.E.E.S) 1er degré voile et deux stagiaires.

- Un groupe navigue sur optimist (6ème/5ème).
- Un groupe navigue en catamaran (4/3ème).

Cette section sportive scolaire est ouverte aux élèves licenciées ou non en club (exigence d'un très bon niveau en EPS et/ou d'un potentiel prometteur dans l'activité). Dans tous les cas, le goût de l'effort, le dépassement de soi et une motivation sans faille seront des critères prioritaires. Les élèves appartenant à la section sportive devront avoir une attitude irréprochable en classe, au collège, lors des entraînements et compétitions. Pour tout comportement inadapté ou travail scolaire insuffisant, les élèves pourront être exclus temporairement voire définitivement de la section.

### **DOCUMENTS A FOURNIR et à AGRAFER au présent document :**

- La photocopie du « Pass nautique » ou du « Savoir nager »
- Un certificat médical d'aptitude à la pratique de la voile en compétition.
- Dossier scolaire de la classe de CM2

**Licence « UNSS » à remettre au Professeur d'EPS à la rentrée en chèque à l'ordre de l'Association Sportive du Collège Voltaire.**



## Ce dossier doit être retourné au Collège Voltaire

**AU PLUS TARD LE 10 AVRIL 2026**

La commission de recrutement étudiera les dossiers pour effectuer la sélection au mois d'avril  
(Cette demande d'inscription ne signifie pas acceptation automatique dans la section sportive.  
La commission de recrutement restant souveraine dans le choix des élèves retenus).

ELEVE :

Nom : ..... Prénom : .....

Date de naissance : .....

Adresse : .....  
.....

N° de téléphone : ..... Courriel : .....@.....

Établissement scolaire actuel (2025-2026) : ..... Classe : .....

Collège de secteur : .....

**+Si Voltaire n'est pas votre collège de secteur, une demande de dérogation est obligatoire. Elle est à retirer à l'école primaire et à déposer avant le 10/04/2026. Indiquer « PARCOURS SCOLAIRES PARTICULIERS ».**

Je pratique la voile en club : OUI – NON Club : .....

***J'ai pris connaissance que mon enfant sera libéré à 17h00 devant le Yacht Club (celui-ci devra donc rentrer par ses propres moyens).***

Je m'engage à cette section sportive scolaire pour toute ma scolarité au collège

A ....., le .....

Signature de l'élève

Signature des parents



**FICHE D'ENTREE EN 6<sup>ème</sup>**  
**Section Sportive Voile légère**  
**Collège Voltaire**

**A remplir par le Professeur des écoles**

Nom de l'élève :

Prénom :

École fréquentée en 2025-2026 :

	-	--	+	++	Commentaires
Qualités physiques					
Investissement : Goût de l'effort – Dépassement de soi...					
Comportement					
Résultats scolaires	<u>Veillez joindre le dossier scolaire de la classe de CM2</u>				

Nom et signature du Professeur des écoles :

CADRE réservé à la commission de recrutement (NE RIEN ECRIRE DANS CE CADRE)